

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00895

Numéro SIREN : 412 366 619

Nom ou dénomination : A.R.G.C.

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2021 sous le numéro de dépôt 2392

Olivier SALEH
Expert-comptable Conseil Régional de l'Ordre Rhône-Alpes
Commissaire aux comptes Compagnie Régionale de Dauphiné-Savoie

SARL ARGC au capital de 7 622 euros

10 rue du Tiret
01500 Ambérieu en Bugey

RCS Bourg en Bresse 412 366 619

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ARGC EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE***

Madame, Monsieur,

Préalablement à la transformation de votre Société à responsabilité Limitée en Société par Actions simplifiée, vous nous avez désigné par décision en date du 8 février 2021 en application de l'article L 224-3 du Code de Commerce, Commissaire à la transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social de votre société et, le cas échéant les avantages particuliers stipulés ainsi que de l'établissement d'un rapport sur la situation de la société prévu par l'article 223-43 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'activité. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, nous avons procédé à l'examen de la situation de votre société à partir des derniers comptes arrêtés clos au 30 septembre 2020.

I Présentation de l'opération

1

Olivier SALEH
Expert-comptable Conseil Régional de l'Ordre Rhône-Alpes
Commissaire aux comptes Compagnie Régionale de Dauphiné-Savoie

L'opération envisagée porte sur la transformation de votre SARL en Société par Actions simplifiée.

II Appréciation des éléments composant l'actif social

Les éléments composant l'actif social et repris dans les comptes clos au 30 septembre 2020 de votre société sont :

a) actif

Actif immobilisé	110 836 €
Stock et en cours	0 €
Clients et comptes rattachés	3 600 €
Autres créances	6 944 €
Disponibilités	74 243 €
Charges constatées d'avance :	70 €
Total actif	195 693 €

b) dettes

Emprunts et dettes financières diverses	1 655 €
Autres dettes	1 430 €
Total des dettes	3 085 €

Par différence la situation nette de votre société ressort à 192 608 € dont 7 622 euros de capital.

La situation nette de votre société n'a pas subi de modification significative depuis le dernier arrêté.

Une distribution de dividendes de 15 000 € a été décidée pour la dernière Assemblée Générale d'approbation des comptes au 30 septembre 2020 et l'activité n'a pas évolué sur l'exercice en cours.

Je n'ai pas eu connaissance au cours de mes contrôles de faits de nature à remettre en cause le montant des capitaux propres de votre société.

III Avantages particuliers

Je n'ai relevé aucun avantage particulier accordé à un associé ou un tiers.

IV Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'analysée ci-dessus, **n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.**

Olivier SALEH
Expert-comptable Conseil Régional de l'Ordre Rhône-Alpes
Commissaire aux comptes Compagnie Régionale de Dauphiné-Savoie

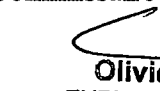
Nous n'avons pas non plus d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cran Gevrier, le 8 mars 2021

Olivier SALEH

Commissaire aux Comptes


Olivier SALEH
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
24 route de Nanfray - 74960 CRAN GEVRIER
Tél: 04 50 62 27 87 - Fax: 04 50 67 02 83
Siret. 502 868 391 00033